



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE
DE PERMIS DE DEMOLIR**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 24 00005** du 30 JAN. 2025
Un permis de démolir a été délivré à

Domicilié (e) 2 AVENUE JEAN JAURES
 94600 CHOISY LE ROI

En vue de la réalisation :

Sur un terrain sis 45 CHE DES PECHEURS
Cadastré AR119

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

30 JAN. 2025

Villeneuve-Saint-Georges, le

Monsieur le Maire,



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PD 94078 24 00005** du a été affichée en Mairie du
au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,